



LA PLANIFICATION COMMUNALE PARTICIPATIVE

Par Gilbert SOFFO

Ingénieur Agronome, Consultant en Développement

*Qu'est-ce que la planification communale participative ?
Quelle en est la méthodologie et quel en est le mode d'emploi ?*

La planification comme manière de faire et/ou de faire faire est une démarche cohérente et harmonisée, explicite ou implicite du déroulement de la vie du citoyen ou de la citoyenne. D'aucuns parleront de programmation, ce qui revient au même tout étant question de la vision, des objectifs et du timing retenu en fonction des activités et des ressources conséquentes. Au niveau domestique, la planification est un outil de prise de décision quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle en vue de satisfaire les besoins des membres de la famille. Comprise comme telle, une planification est également un dispositif de communication, d'information, d'orientation dans la gestion et d'évaluation des actions entreprises à un moment donné et par des personnes identifiables dans un environnement déterminé.

La planification communale participative ou planification locale

1. Méthodologies d'élaboration du PCD (Plan Communal de Développement)

Au niveau communal, la planification s'inscrit dans un cadre normatif et stratégique de promotion de la gouvernance et du développement local à plusieurs dimensions. Elle ne peut se réaliser que si une volonté politique de l'exécutif municipal et du conseil municipal est manifeste. C'est un exercice qui se veut être au finish à la fois un processus (car doit être validé et actualisé périodiquement) et une pratique de développement local (meilleure délivrance des services publics aux citoyens)

Une planification locale est basée en général sur une méthodologie spécifique qui distingue le niveau local du niveau régional (à chaque niveau la planification suit sa propre démarche). Au niveau communal la démarche doit obéir autant que possible aux principes interdépendants suivants :

- La transparence dans la communication et la définition des rôles ;
- Un dialogue et un cadre de concertation mutuel entre les acteurs ;
- Une différenciation des familles d'acteurs concernés par le développement local et sur une analyse genre ;

- Un processus inclusif, c'est-à-dire la planification inclut tous les groupes socio-professionnels (participation directe ou représentative au niveau local) ;
- Une coopération interdisciplinaire et une coopération intersectorielle ;
- Une prise en compte des mécanismes traditionnels pour résoudre des conflits ou divergences.

Et ce, dans le but de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes et apporter un appui à l'engagement citoyen.

Le document PCD se présente donc comme un :

- Document stratégique et opérationnel de développement communal : catalogue des préoccupations des citoyens avec des propositions de solutions à court, moyen et long terme (les besoins, les atouts et les acteurs ; locaux sur lesquels le développement peut se baser)
- Instrument de politique locale et de marketing social : mobilisation et implication des citoyens et autres acteurs limitrophes, visibilité des élus locaux, etc.
- Cadre de dialogue et de concertation intersectorielle : mise en place des espaces de discussions, d'échanges et de formulation des points de vue consensuels des populations ;
- Outil de mobilisation des ressources locales et externes ;
- Cadre d'implication et de participation des citoyens dans la gestion des affaires locales ;
- Point d'ancrage et d'harmonisation du processus de la décentralisation (base de données miroir pour prise de décision dans le cadre de la Dotation Générale à la décentralisation et le transfert des compétences et des ressources aux Collectivités territoriales décentralisées) ;
- Dispositif de soutien au processus de la démocratie.

Plusieurs modes de planification communale impulsés par des partenaires et programmes techniques et financiers tels que la GTZ, actuel GIZ avec les Plans de Développement Communal, l'UE avec « les feuilles de route au niveau Communal », le Programme de développement participatif avec les Plans de Développement Communal (PDC) devenus PCD (Plan Communal de Développement).

Devant cette diversité d'approches et sous l'im-

pulsion du Ministère en charge de la planification au Cameroun, un « Guide méthodologique de planification régionale et locale au Cameroun » a été élaboré et validé par toutes les parties prenantes avec la participation des partenaires au développement : PNDP, GTZ, Banque Mondiale, le CVUC, le FEICOM. Ce document a été mis à jour et sa deuxième édition date d'avril 2010. Il est disponible dans toutes les communes, au sein des délégations régionales et départementales du MINEPAT, dans les Cellules régionales PNDP et les Centres de ressources des Organisations de la société civile engagées dans l'accompagnement des CTD et autres acteurs locaux dans la promotion du développement local au Cameroun. Comment cet outil approuvé et validé au niveau communal et de la tutelle administrative pour le moment est-il utilisé et quel est son mode d'emploi?

2. Modes d'emploi du PCD

a. Les fondements institutionnels

La réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996 est venue consacrer la décentralisation au Cameroun, en a édicté le principe et jeté les fondements. Le Cameroun s'est résolument engagé dans une dynamique de développement local et régional avec la promulgation des lois du 22 juillet 2004 sur la décentralisation au Cameroun.

Dans le cadre de la nouvelle dynamique socio-politique marquée par ce processus de la décentralisation et du développement durable, la loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation confère aux communes et aux régions la compétence d'élaborer et d'exécuter leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat. Dans cette perspective, la planification locale s'impose de plus en plus comme une modalité efficace pour les décideurs, les gestionnaires des programmes et tous les acteurs de développement en général. Elle vise à garantir, d'une part, une meilleure prise en compte des potentialités et contraintes de développement, et, d'autre part, une implication effective des populations dans le processus de définition des besoins et de prise de décisions, ainsi qu'une meilleure appropriation des investissements.

Le retour à la planification consacré par le décret de 2004 créant l'ex-Ministère de la Planification, de la Programmation, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MINPLAPDAT) devenu Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) s'effectue dans un contexte d'élargissement des missions dévolues aux acteurs du développement à la base. Cette responsabilisation accrue nécessite un accompagnement par l'Etat, notamment en matière de planification du développement.

b. Les us et pratiques

NOOON!
Arrêtez!!! Ne vous enfuyez pas avec l'argent destiné au bien-être des populations de cette région.



De manière globale, une planification communale doit être utilisée pour mobiliser les ressources accessibles en vue d'apporter des solutions idoines aux problèmes et contraintes relevés, catalogués et structurés dans le temps pour un secteur, un thème ou segment de thème. On parlera de la :

- Plan directeur d'urbanisme (vision de développement en milieu urbain et péri urbain)
- Planification triennale et quinquennale (vision projetée)
- Planification annuelle ou opérationnelle
- Planification sectorielle : un secteur ou un groupe de secteurs donnés et ciblés, un thème.

En réalité, les PCD trouvent leur utilité et leur efficacité en prenant en compte le dynamisme du maire et sa capacité à comprendre les enjeux de gouvernance locale et de développement. Une appropriation interne au niveau de la commune en tant qu'institution et comme un territoire avec des acteurs est mitigée. Comment le maire voit-il la commune ? Est-ce l'affaire des uns seulement ? Les citoyens comme acteurs sont-ils des alliés ou des pêcheurs en eau trouble ? Les problèmes quotidiens de ces derniers sont-ils une préoccupation des élus municipaux ? Comment les potentialités locales sont-elles valorisées à travers ce PCD ? Quelle stratégie adopte la commune pour intégrer les priorités (incluses dans le PCD) des citoyens en charge dans le CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme) qui est l'instrument de planification publique dans le processus d'élaboration du BIP (Budget d'Investissement Public) et soumis chaque année aux élus du peuple pour voter la Loi des finances ?

En conclusion, on se rend compte qu'il y a des écarts criards entre les Magistrats municipaux entrepreneurs et les autres en termes d'utilisation du PCD pour une délivrance des services publics. ♦